
Fondation pour les études de l'AIGNB

États financiers
31 décembre 2022

Fondation pour les études de l'AIGNB

Table des matières
31 décembre 2022

	Page
Rapport de mission d'examen	
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 7



Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Au: Conseil d'administration pour la Fondation pour les études de l'AIGNB

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints pour la Fondation pour les études de l'AIGNB, qui comprennent la situation financière au 31 décembre 2022, et des états des opérations, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes canadiennes d'examen généralement reconnues, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes canadiennes d'examen généralement reconnues est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen diffèrent en nature et sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnu. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière pour la Fondation pour les études de l'AIGNB au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
Le 27 juin 2023

Bringlo Feeney LLP
Comptables Professionnels Agréés

Fondation pour les études de l'AIGNB

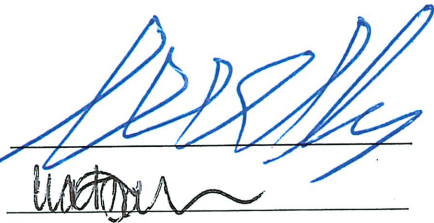
État de la situation financière
au 31 décembre 2022

	2022	2022
ACTIFS		
Courants		
Encaisse	23 406 \$	52 505 \$
Titres négociables (note 3)	1 030 985	1 136 146
Intérêts à recevoir	760	3 993
À recevoir de l'AIGNB (note 4)	12 373	10 511
	<u>1 067 524 \$</u>	<u>1 203 155 \$</u>
PASSIF		
Courants		
Charges à payer (note 5)	<u>5 000 \$</u>	<u>35 000 \$</u>
SOLDES DES FONDS		
Apports en capital	421 964 \$	421 964 \$
Fonds de bourses d'études	<u>640 560</u>	<u>746 191</u>
	<u>1 062 524</u>	<u>1 168 155</u>
	<u>1 067 524 \$</u>	<u>1 203 155 \$</u>

Approuvé

Président:

Secrétaire:



Fondation pour les études de l'AIGNB

État de l'évolution de l'actif net
au 31 décembre 2022

	Fonds de capitaux	Fonds de bourses d'études	Total 2022	Total 2021
Solde, début d'exercice	421 964 \$	746 191 \$	1 168 155 \$	1 126 235 \$
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	-	(105 631)	(105 631)	41 920
Solde, fin d'exercice	<u>421 964 \$</u>	<u>640 560 \$</u>	<u>1 062 524 \$</u>	<u>1 168 155 \$</u>

Fondation pour les études de l'AIGNB

État des opérations
au 31 décembre 2022

	2022	2021
Revenus		
Dons	22 308 \$	20 777 \$
Revenus de placement	28 202	29 135
Gains réalisés sur les placements	7 890	(4 115)
	<u>58 400</u>	<u>45 797</u>
Dépenses		
Bourses d'études	50 000	50 000
Frais de gestion des placements	9 929	8 134
Intérêt et frais bancaires	102	470
	<u>60 031</u>	<u>58 604</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses résultant des opérations	<u>(1 631)</u>	<u>(12 807)</u>
Autres revenus (dépenses)		
Opérations de change	(4 633)	(106)
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	(99 367)	54 833
	<u>(104 000)</u>	<u>54 727</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	<u>(105 631)\$</u>	<u>41 920 \$</u>

Fondation pour les études de l'AIGNB

État des flux de trésorerie
au 31 décembre 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant des dons	20 446 \$	16 896 \$
Paiements en espèces pour bourses d'études	(80 000)	(30 000)
Intérêts et frais de gestion payés	(10 031)	(8 604)
	<u>(69 585)</u>	<u>(21 708)</u>
Activité de placement		
Achat de placements	(239 900)	(435 357)
Produit de la vente de placements	248 985	432 176
Placements – nets	31 401	27 860
	<u>40 486</u>	<u>24 679</u>
Variation dans la position de l'encaisse	(29 099)	2 971
Encaisse, début d'exercice	<u>52 505</u>	<u>49 534</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u><u>23 406 \$</u></u>	<u><u>52 505 \$</u></u>

Fondation pour les études de l'AIGNB

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

1. Nature des activités

La Fondation pour les études de l'AIGNB (« la Fondation ») est constituée en corporation sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick* afin de promouvoir la formation d'ingénieurs, d'étudiants en génie, de géoscientifiques et d'étudiants en sciences de la Terre. La Fondation pour les études de l'AIGNB est un organisme caritatif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exemptée de l'impôt.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif. Voici les détails des principales conventions comptables :

a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse détenus dans les comptes bancaires et les comptes de placements affectés auprès des institutions financières.

b) Constatation des revenus

Les dons sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et s'il existe une assurance raisonnable qu'il pourra être perçu.

Les revenus de placement incluent les dividendes et les revenus d'intérêt. Les revenus de placement sont comptabilisés dès qu'est établi le droit à recevoir le paiement. Le revenu des gains et les pertes réalisées sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle la vente d'un investissement a eu lieu. Les gains et les pertes non réalisés reflètent la variation de la juste valeur marchande des placements à la fin de l'exercice.

c) Titres négociables

Les titres négociables sont inscrits à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur sont constatées à titre de plus-value ou pertes latentes du revenu net.

d) Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions ayant un lien de dépendance. Par la suite, il les évalue au coût amorti, sauf dans le cas des titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse et l'intérêt à recevoir. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les charges à payer.

Fondation pour les études de l'AIGNB

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

3. À recevoir d'un apparenté

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) perçoit au nom de la Fondation des revenus de dons. Au 31 décembre 2022, des revenus de dons de 12 373\$ (2021 - 10 511\$) ont été recueillis au nom de la Fondation et n'ont pas été transférés.

4. Charges à payer

Les charges à payer inclut 5 000 \$ payables à Jeremy Kimball.

5. Apports en capital

Les apports en capital correspondent aux dons restreints reçus par la Fondation. Ils doivent être déboursés seulement de la manière demandée par leur donateur.

6. Titres négociables

Les titres négociables sont détenus avec les courtiers suivants :

	2022 coût	2022 marché	2021 coût	2021 marché
BMO Nesbitt Burns	872 614 \$	833 938 \$	866 017 \$	915 619 \$
CIBC Wood Gundy	183 564	193 056	171 129	191 709
Royal Bank				
fonds du marché monétaire	3 991	3 991	28 818	28 818
	<u>1 060 169 \$</u>	<u>1 030 985 \$</u>	<u>1 065 964 \$</u>	<u>1 136 146 \$</u>

La composition des titres négociables est expliquée ci-après :

	2022 coût	2022 marché	2021 coût	2021 marché
Titres à revenus fixes	664 004 \$	589 426 \$	674 309 \$	663 459 \$
Actions	396 165	441 559	391 655	472 687
	<u>1 060 169 \$</u>	<u>1 030 985 \$</u>	<u>1 065 964 \$</u>	<u>1 136 146 \$</u>

7. Instruments financiers

Les valeurs négociables comportent les risques suivants pour la Fondation :

a) Risque du marché

Il s'agit des risques que la juste valeur d'un instrument financier impose aux flux de trésorerie qu'il génère; ceux-ci varient en fonction des valeurs marchandes. Le risque du marché prend trois formes : risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de prix. La direction est d'avis que les instruments financiers de la Fondation ne l'exposent pas à des risques de taux d'intérêt substantiels ni à des risques de change découlant de ces instruments financiers. La Fondation est exposée surtout à d'autres risques de prix.

Il s'agit des risques que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qu'il génère varient en fonction des valeurs marchandes (non associée au risque de taux d'intérêt ou de change), que ces changements soient provoqués par des facteurs propres à l'instrument en question ou à son entité émettrice, ou à des facteurs qui touchent tous les instruments semblables échangés sur le marché. Les placements de la Fondation négociés sur un marché actif constituent l'exposition aux autres risques de prix.

La gestion de tous les titres négociables de la Fondation est assurée par des conseillers en placements indépendants externes.